



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

OBJET : REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES CULTURELS ET ADMINISTRATIFS

Désignation des représentants de la commune

N°2026_048

Date d'affichage de la liste des délibérations : **20 avril 2026**

Date de transmission en Préfecture : **20 avril 2026**

Date de mise en ligne : **20 avril 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Agnès BÉRAL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAI - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien FRANÇOIS (à Anne-Claire ROUANET) - Bruno THUET (à Lionel CATRAIN) - Laurent MACON (à Solange VENDITTELLI) - Carole COGNARD (à Valérie GRILLON) - Marie DELAHAYE (à Laurence BEUGRAS)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Conformément à l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales précisant que les nominations se font à la majorité absolue et au scrutin secret, le Conseil Municipal peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin."

Comme suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder aux désignations pour les organismes suivants :

- ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS : 2 représentants du Conseil municipal
- ASSOCIATION DU JUMELAGE BRIGNAIS-HIRSCHBERG : 2 représentants du Conseil municipal
(nota : Monsieur le Maire y est président d'honneur)

Il est décidé à l'unanimité que le scrutin retenu soit le scrutin public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- PROCÉDER à la désignation des représentants de la commune qui siégeront au sein des organismes ci-dessous, comme suit :

ORGANISME	TITULAIRES
ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS	- Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS
ASSOCIATION DU JUMELAGE BRIGNAIS-HIRSCHBERG	- Christophe GALLAY - Cynthia CHABERT <i>Nota : Monsieur le Maire y est président d'honneur</i>

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Agnès BÉRAL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRAL

